

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 4 avril 2011

Openbare vergadering van maandag 4 april 2011

La séance publique est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Thielemans, Bourgmestre.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 20 onder voorzitterschap van de heer Thielemans, Burgemeester.

Excusés : Mmes Attalbi et Ries, MM. Vanackere et Temiz.

Procès-verbal de la séance du 14 mars 2011

Notulen van de zitting van 14 maart 2011

M. le Bourgmestre.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 14 mars 2011 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 14 maart 2011 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Urgences

M. le Bourgmestre.- Vu l'urgence, le Collège propose au Conseil d'ajouter à son ordre du jour les points 107, 110, 116 et 117 repris au supplément à l'ordre du jour, daté du 31 mars 2011.

Vu l'urgence, le Collège propose au Conseil d'ajouter à son ordre du jour les points 103 à 106, 108, 109, 111 à 115, 118 à 120 et 126 à 132 repris au supplément à l'ordre

du jour, daté du 31 mars 2011.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

Communications

M. le Bourgmestre.- J'informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 1er mars 2011 portant suspension de la décision n° 029 du Conseil communal du 10 janvier 2011 relative à la restauration des grilles du Square de Meeûs (dossier du département Urbanisme).

Je vous invite à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Les Amis de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles asbl, au 31 décembre 2009 ;
- Royal Sport Nautique de Bruxelles asbl, au 31 août 2010 ;
- Association des Commerçants du Quartier Bruegel et des Marolles asbl, au 31 décembre 2008 ;
- Association des Commerçants du Quartier Bruegel et des Marolles asbl, au 31 décembre 2009.

Questions d'actualité

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Mejbar.

Mme Mejbar.- Je souhaiterais poser une question relative à l'application de la réglementation anti-tabac sur le territoire de la Ville de Bruxelles, notamment dans les shisha bars.

M. le Bourgmestre.- Cette question ne relève pas de l'actualité, puisqu'il ne s'agit pas d'un problème à régler dans l'immédiat. Je vous propose de la transformer en question écrite et de la déposer lors d'un prochain Conseil communal.

M. De Lille a souhaité poser une question d'actualité sur la propreté publique dans le quartier des Marolles.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 103. Vous connaissez l'intérêt que nous portons à l'Agenda 21. La Ville a signé une convention avec l'IBGE pour la mise en place, l'installation et le renforcement d'un Agenda 21. Or cette année est la dernière qui verra la Ville bénéficier d'un subside intégral de 50.000 € Quelles sont les perspectives envisagées pour cet Agenda ? Il est important que ce genre d'action soit pérennisée, au-delà du subside intégral alloué par l'IBGE.

M. le Bourgmestre.- Il s'agit en réalité d'une prolongation du travail mené sur l'Agenda 21. La Ville de Bruxelles a lancé une étude sur la possibilité d'intégrer réellement cette structure dans le cadre administratif de la Ville. La convention avec l'IBGE n'est que la prorogation classique de l'accord de subside. Nous souhaitons intégrer une cellule Agenda 21 dans notre structure administrative. Ce faisant, les subsides continueront à nous être alloués, mais l'Agenda 21 en soi n'y sera plus intégralement lié. C'est là un moyen pour nous de pérenniser une telle structure.

Mme Nagy.- Je suis heureuse d'apprendre que la Ville souhaite pérenniser la structure administrative de l'Agenda 21. Quand l'étude sera-t-elle terminée et quand recevrons-nous l'assurance de voir la cellule Agenda 21 intégrée dans la structure administrative de la Ville ? Il me semble en effet qu'une telle démarche prend un certain temps.

M. le Bourgmestre.- Jusqu'ici, le subside nous a permis d'engager une personne chargée de travailler sur les éléments de l'Agenda 21. Connaissant le risque qui plane sur l'octroi du subside, il nous semble intéressant d'intégrer cet agent dans un cadre définitif. Laissez-moi le temps d'évaluer les coûts financiers d'une telle intégration et

les moyens d'offrir à cette personne un statut acceptable. Nous reviendrons sur le sujet dès que possible.

La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Je souhaiterais intervenir sur le point 4. Pour la troisième fois, il nous est demandé d'augmenter de 96.000 € la dotation Contrats de quartier, en complément des 12 millions de transfert prévus. Mais quel est l'objet poursuivi par cette augmentation de subsides, et selon quelles conventions ?

Selon le rapport, l'objectif est de recruter deux nouveaux agents administratifs, mais l'un a déjà été engagé le 1er janvier 2011 et l'autre, le 1er mars 2011. Cette décision est déjà rétroactive... La convention signée le 20 janvier 2010 entre le Bourgmestre/président de l'asbl, d'une part, et l'échevin Ouriaghli pour le Collège, de l'autre, prenait cours à partir du 1er janvier 2009. Elle porte sur le recrutement de deux responsables administratifs et d'une responsable en communication pour le suivi de chaque contrat de quartier. Il en ressort donc que deux contrats de quartier, impliquant le recrutement de cinq personnes, sont arrivés à terme et ne sont plus couverts par un subside du gouvernement régional. Pour deux d'entre elles, il s'agissait, selon la description de fonction, de gestionnaires de la maison du Contrat de quartier. Depuis la fin de cette partie de convention, que sont devenus ces emplois, ces personnes, ces fonctions, ces responsables de maisons ?

Au même article de la convention, point B, alinéa 2, il est mentionné que « toute décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à l'attribution à la Ville d'un nouveau contrat de quartier doit être annexée à la présente convention et implique l'engagement par BRAVVO, pour une période de 4 à 6 ans, du personnel nécessaire ». Si les recrutements supplémentaires proposés aujourd'hui visent un nouveau contrat de quartier, où se trouve donc la nouvelle convention ? S'il s'agit d'une prolongation des anciens contrats, ces nouveaux recrutements auraient dû faire l'objet d'un avenant, mais, surtout, en amont, d'une décision/notification du gouvernement régional. En effet, toujours selon la convention de base jointe au rapport, l'article 4 stipule bien que « l'attribution des subsides à BRAVVO est liée à

l'obtention par la Ville des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale ». Or le rapport que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui contrevient à cette disposition par ces mots : « considérant qu'un subside partiel supplémentaire sera sollicité auprès du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale ». Donc, le subside régional n'a pas encore été demandé et est loin d'avoir fait l'objet d'une délibération du gouvernement. Mieux encore, la dépense de transfert à BRAVVO devra également faire l'objet d'une modification budgétaire.

Dans la décision proposée, il est indiqué que l'octroi de subsides est sous réserve de l'approbation, par les autorités compétentes, d'une modification budgétaire qui sera introduite à cet effet. Où en est-on aujourd'hui ? Je rappelle que lesdits subsides couvrent des recrutements déjà en cours. Dans le cadre d'une meilleure gouvernance, respectueuse des règles juridiques et budgétaires, je vous propose donc, encore une fois, de retirer ce point et de rédiger des avenants et une convention ad hoc, surtout pour obtenir les subsides régionaux complémentaires et l'accord sur les modifications budgétaires correspondantes en dépenses et en recettes. Faute de cela, ces subsides seront à charge de la Ville.

M. le Bourgmestre.- La convention n° CAR/09/PN/023 adoptée par le Conseil communal en date du 7 décembre 2009 est une convention-cadre à durée indéterminée qui vise à encadrer, d'une part, la logistique « transversale » liée à l'ensemble des contrats de quartier de la Ville et, d'autre part, les engagements de personnel liés à chaque contrat de quartier pris isolément.

Pour la logistique transversale, la convention dispose clairement que trois postes sont prévus : deux responsables administratifs et un responsable de communication. Suite au départ d'un des deux agents administratifs en 2010, la logistique transversale était limitée à deux agents au lieu de trois. Lors de l'élaboration du budget 2011, cette logistique ne comportait toujours que deux agents. En janvier, conformément à ce que permet la convention en question, un troisième agent est venu compléter la « logistique transversale ». C'est la raison pour laquelle une première augmentation de 48.000 € de subside attribué à BRAVVO est visée par la proposition de décision

en question et qu'une modification budgétaire sera introduite (en dépenses et en recettes).

Pour le suivi de chaque contrat de quartier, la convention fixe clairement quel personnel est affecté à chaque contrat de quartier et dispose que toute attribution future d'un nouveau contrat de quartier implique l'engagement par BRAVVO du personnel nécessaire, à savoir : un chef de projet et, le cas échéant, un assistant.

Le contrat de quartier Léopold à Léopold étant arrivé à terme, il a été mis fin aux fonctions du chef de projet et de la gestionnaire de la maison de quartier ; cette maison de quartier est actuellement en travaux (réalisation de logements aux étages de l'antenne).

Le contrat de quartier Les Quais étant également arrivé à terme, il a été mis fin aux fonctions du chef de projet, de la gestionnaire de la maison du contrat de quartier et de l'architecte « haute qualité environnementale » ; le bail locatif de la maison de quartier a été résilié.

Le contrat de quartier Maison Rouge n'a pas évolué de ce point de vue ; il y a donc toujours une cheffe de projet, sans assistant.

Pour le contrat de quartier Rouppe, un malheureux évènement (hospitalisation) nous a amenés, début 2011, à engager, comme le permet la convention, un assistant pour le chef de projet, lequel a en effet été hospitalisé d'urgence début janvier et demeure à ce jour en congé maladie. C'est l'engagement « imprévisible » de cet assistant qui justifie la « deuxième » augmentation de 48.000 € du subside attribué à BRAVVO et qui motivera la demande de modification budgétaire y relative (en dépenses et en recettes).

À noter par ailleurs, pour être complet, que depuis la conclusion de la convention en 2009, la Ville s'est vu attribuer deux nouveaux contrats de quartier (Masui et Jardin aux Fleurs), lesquels ont justifié l'engagement par BRAVVO de deux chefs de projet. (Il n'a pas été fait usage, à ce stade, de la possibilité prévue dans la convention d'engager deux assistants supplémentaires.)

Quant à l'absence de nouvelle convention pour les nouveaux contrats de quartier, comme le spécifie la convention, l'attribution d'un nouveau contrat de quartier autorise l'engagement par BRAVVO d'un chef de projet et, le cas échéant, d'un assistant sans nécessité de conclure une nouvelle convention, ni même de rédiger un avenant. L'annexion à la convention de la notification de la décision régionale y relative suffit. Je vous concède que les deux décisions régionales doivent être annexées et j'ai demandé que cet oubli, purement formel, soit corrigé.

J'en viens aux subsides régionaux perçus par la Ville. La Région octroie chaque année à la Ville un subside dans le cadre de la politique de soutien aux contrats de quartier. Ce subside est destiné à couvrir, en tout ou en partie, les dépenses liées à la logistique transversale. À titre indicatif, en 2011, ce montant sera de 119.700 € pour une dépense totale de 181.000 €

Par ailleurs, les postes de chef de projet et d'assistant chef de projet sont, quant à eux, subsidiés à 100 % dans le cadre de chaque programme de contrat de quartier pris isolément.

La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Je vous remercie pour ces précisions. Le dossier, tel qu'il nous était présenté, nécessitait de tels éclaircissements. Selon moi, cette convention-cadre devrait faire l'objet d'un remaniement intégrant les éventuels nouveaux contrats et les recrutements complémentaires.

M. le Bourgmestre.- Les annexes vous fourniront les détails nécessaires. Je réitère mes excuses au Conseil : les annexes auraient dû être jointes au dossier. Il s'agit d'un oubli de notre part.

La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- Je souhaiterais intervenir sur le point 2 relatif aux caméras de surveillance au CHU Saint-Pierre.

Pourquoi le maître de l'ouvrage est-il le CHU Saint-Pierre, et non le CPAS de Bruxelles ? En effet, le périmètre surveillé par les 60 caméras - je ne suis pas opposé

à un tel système de surveillance, pour autant qu'il réponde aux conditions prévues dans la loi - couvre non seulement le CHU Saint-Pierre, mais aussi le CPAS et Bordet.

Des précédents existent-ils pour des bâtiments n'appartenant pas à la Ville de Bruxelles ou des voiries ?

Je m'interroge également sur la faisabilité du projet. Il semble que la surveillance sera exercée en prise directe. Mais le projet prévoit également ce qui suit : « Il convient d'exiger du responsable du traitement des images de masquer les parties des images qui font apparaître des lieux pour lesquels il ne traite pas lui-même des données, mais qui sont néanmoins filmés, puisque le champ de vision des caméras embrasse toute la voie. » Quels éléments devront être masqués par le gestionnaire de l'image et de quelle manière ? Ces modalités et le respect des lois en vigueur conditionneront notre soutien au projet.

M. le Bourgmestre.- Il est impossible de faire coïncider exactement les images avec les endroits sous surveillance. Dans ma rue, les caméras de surveillance d'une banque balaient une partie de la voirie. Le personnel de cette banque ne peut faire le moindre usage des images sortant du périmètre de l'établissement. Cela vaut également pour les images des voiries. Seul un officier de police judiciaire peut autoriser l'exploitation des images à des fins judiciaires, notamment.

La parole est à M. Mayeur.

M. Mayeur.- Suite à des événements graves au cours desquels des personnels du CHU et des patients ont été violemment agressés devant l'hôpital, le CHU, le CPAS et Bordet ont décidé de renforcer la sécurité autour du périmètre commun de leurs activités. Le dispositif existant se voit ainsi consolidé, non seulement par des caméras, mais aussi par un nouvel éclairage, par la présence d'un service de sécurité interne, par une réorganisation du service des urgences et par des campagnes de prévention. Le CHU Saint-Pierre en est l'opérateur, car il avait déjà lancé un programme de commande de caméras, ce qui nous permettait de réduire les délais de

procédure propres aux marchés publics. Il ne s'agissait plus, en réalité, que d'une extension de marché. Notre choix, qui se voulait pragmatique, a reçu l'aval des instances dirigeantes du CHU Saint-Pierre, du CPAS et de Bordet.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- Malgré la question des délais, il me semble que l'opérateur aurait dû être le CPAS. En effet, les 60 caméras balayeront en bonne partie la rue Haute, dont les bâtiments du CPAS, et ce dernier est, avec la Ville, le pouvoir organisateur des hôpitaux. L'on connaît l'insécurité croissante dans le secteur hospitalier.

M. Mayeur.- J'en suis convaincu, l'organisme de tutelle du CPAS n'aurait pas approuvé notre démarche, cela pour des raisons administratives. Le CHU se trouve sous une autre tutelle. (Je ne parle pas ici de la Ville...)

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- L'insécurité affecte également tous les commerçants de la rue Haute. L'on considère qu'il y a urgence pour le secteur hospitalier et que des mesures doivent être prises, mais l'on sait que l'entrée de la rue Haute pose également des problèmes de sécurité pour la population et les commerces. Un alibi a été trouvé pour l'hôpital et il serait bon qu'il en soit de même pour les riverains.

M. le Bourgmestre.- Je partage votre avis. Toutefois, il s'agit de deux champs d'action différents. Un plan de surveillance de la voirie a été imaginé par la police en accord avec la Région. Malheureusement, cette dernière a pris du retard dans ce dossier. L'autre volet est la sécurisation des bâtiments du CPAS. Par ailleurs, un officier de police judiciaire pourrait exploiter les images prises par les caméras du CHU, du CPAS ou de toute autre institution, dans le cadre d'une procédure judiciaire : dans l'enquête sur le meurtre de Joe Van Holsbeeck, ce sont des images prises par des établissements privés qui ont permis d'identifier les auteurs. C'est à l'officier de police judiciaire de décider de l'exploitation de telles images. La surveillance mise en œuvre autour du CHU apportera donc un élément de sécurité supplémentaire aux commerçants du quartier.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Close

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ceux

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Heirbaut.

M. Heirbaut.- Je souhaiterais intervenir sur le point 11. Je suis sollicité par de nombreux riverains du centre culturel de l'église Saint-Nicolas, notamment de la rue des Bons Enfants, quant aux dégâts causés par les actuels travaux de rénovation du site. Lors des premiers travaux, en mai, les constructions ont eu à subir de nombreuses secousses et ont souffert de dommages. Un courrier a été envoyé à l'échevin compétent, lequel a annoncé qu'il le transmettrait à l'ingénieur/directeur pour lui donner les suites utiles.

L'ingénieur a-t-il répondu au courrier de l'échevin du 27 mai 2010, et dans quel délai ?

La Ville a-t-elle pris des mesures de sécurité pour ce chantier particulièrement lourd ?

Le cas échéant, lesquelles ?

L'entrepreneur a-t-il communiqué à la Ville les mesures qu'il compte prendre ? La Ville les a-t-elle analysées et acceptées ?

En cas de dégâts graves, la responsabilité de la Ville serait-elle engagée dans le cadre d'un éventuel dédommagement ?

Quand seront terminés ces travaux qui produisent de nombreuses nuisances ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- L'ancienne église Saint-Nicolas, dit centre culturel de Neder-over-Heembeek, pose une série de problèmes. Je n'ai pas de mots assez durs pour décrire l'ampleur du gâchis causé par les autorités communales elles-mêmes. Depuis 2002, en effet, ce bâtiment est inoccupé. Je rappelle qu'il s'agit d'un magnifique bâtiment classé, l'un des rares éléments architecturaux notables de Neder-over-Heembeek. Il en mériterait d'autant plus notre attention. Or, en 2002, au terme du bail du centre culturel, la Ville a repris le site en mains. Dix ans d'inoccupation et des travaux illégaux pour près d'un million d'euros ! Aujourd'hui, il nous est demandé d'accorder le même montant pour remettre le bâtiment dans son état initial. Bien entendu, nous ne pourrons que voter en faveur de cette mesure, mais que de temps et d'énergie perdus ! Ce dossier montre à l'envi combien la Ville délaisse son patrimoine. Il est temps de réaffecter ce bâtiment à des activités culturelles.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Je répondrai d'abord à la question de M. Heirbaut. La maison « Utopie » devrait servir de complément au centre culturel de l'église Saint-Nicolas. Dès réception des plaintes, l'entrepreneur en a été avisé. Il a contacté chaque plaignant en vue de constater les dégâts éventuels. Il a également pris ses dispositions auprès de son assureur. Les dégâts aux habitations ont été provoqués en début de chantier lors de la réalisation d'une « berlinoise » (enfoncement dans le sol de poutrelles et plaques métalliques) permettant de procéder aux terrassements sans empiètement sur la voirie ni débordement dans la propriété voisine. Les mesures habituelles de sécurité ont été prises pour garantir la stabilité des immeubles et la circulation des usagers de la route. La Ville a souscrit une assurance tous risques chantiers qui, le cas échéant, dédommagera les plaignants. Jusqu'ici, trois propriétaires ont rédigé une déclaration de sinistre rue des Bons Enfants et place Saint-Nicolas, via leur compagnie

d'assurances. Des expertises doivent être réalisées par les compagnies d'assurances de l'entrepreneur, de la Ville et des propriétaires.

Il est indéniable que le chantier a pris beaucoup de retard, ce dernier étant totalement imputable à l'entrepreneur général. Mes services ont déjà dressé trois procès-verbaux de carence et envisagent actuellement d'autres mesures encore plus drastiques. Pour rappel, nous n'avions reçu qu'une réponse à l'appel d'offres initial. L'entrepreneur est loin en deçà de nos attentes. Plusieurs fois déjà, nous l'avons mis en demeure de reprendre les travaux, ce qu'il a finalement fait dans les délais légaux. J'ai demandé à mes services de prendre des mesures radicales, le tout dans le respect de la législation pour éviter toute poursuite judiciaire ultérieure.

Monsieur Coomans de Brachène, j'ai dû gérer une situation qui préexistait à ma prise de fonction, c'est-à-dire des travaux réalisés sur un site classé sans permis de bâtir. À mon arrivée, il y a quatre ans, j'ai commandé une nouvelle étude. Il y a deux ans, nous avons introduit la demande de permis. Depuis lors, nous sommes en pourparlers permanents avec la Commission royale des monuments et sites, laquelle ne cesse de changer d'avis sur les propositions émises par mon service Patrimoine ! Malgré cela, la commission de concertation a remis un avis favorable au projet du département Urbanisme en enlevant la mention « sous réserve de l'avis de la Commission royale des monuments et sites ». Par cette démarche délibérée, nous marquons notre souhait de ne plus être à la merci de ladite commission. Chaque fois que mes services du patrimoine tentent d'agir, leur action est bloquée ! J'attends le permis de la Région. Nous verrons s'ils décident de passer outre l'avis de ladite commission. Ni mes services ni moi-même ne sommes responsables du retard accumulé.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Coomans de Brachène.

M. Coomans de Brachène.- L'échevin a beau jeu de faire porter toutes les responsabilités à la Commission royale des monuments et sites. Je constate l'immense gâchis provoqué par son prédécesseur et ses services, et par le Collège précédent où vous siégiez. Une atteinte grave a été portée au patrimoine de la Ville, mais le désastre est également financier. L'on ne peut imputer à la Commission des

monuments et sites les erreurs commises sur une dizaine d'années. Certes, elle tergiverse, mais l'on peut comprendre sa vigilance, au vu des dégâts causés par le précédent maître d'œuvre. Le premier responsable de cet état de fait, c'est la Ville. Si elle avait pris les bonnes décisions, les habitants de Neder-over-Heembeek bénéficieraient aujourd'hui d'un magnifique bâtiment.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Noël

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Mampaka

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin De Hertog

- Accord de la section.

Dossiers de M. Fassi-Fihri

- Accord de la section.

Vote

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

- *Il est procédé au vote nominatif.*

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 38 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions

Proposition de motion introduite par Mme Nagy, relative au maintien du Musée d'Art moderne de Bruxelles

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Depuis le 1er février 2011, le Musée d'Art moderne des Musées royaux des beaux-arts de Belgique est fermé au public pour cause de rénovation. Sa réouverture n'est prévue qu'en février 2012. Mais la vocation du Musée d'art moderne et contemporain pourrait alors changer. En effet, son directeur général aurait décidé, sans concertation, de consacrer à des œuvres de la fin du 19e siècle les salles jusque-là dédiées à l'art moderne et contemporain. La section s'appellerait « Fin de siècle » et exposerait, notamment, les œuvres de la collection Gillion Crowet dont la Région Bruxelloise est propriétaire et conditionne le dépôt au musée à leur exposition dès 2012.

Quant à la section d'art moderne et contemporain, elle serait éventuellement déplacée dans les anciens magasins Vanderborght, actuel Dexia Art Center. Cependant, rien ne garantit qu'en février 2012, ces lieux soient à la fois disponibles, adaptés et prêts à la recevoir. Le conservateur du musée annonce cette éventualité comme une solution provisoire. Selon lui, « il faut voir plus loin, construire un nouveau bâtiment. Il y a le problème du terrain : c'est difficile mais ce n'est pas insurmontable. D'autant qu'il me semble que cela bouge ». Le risque serait alors de voir les œuvres du XXe et du XXIe siècles rejoindre, à la réouverture du musée, le purgatoire des réserves muséales dont

il est si difficile de sortir. Interrogée sur ce dossier, Mme Laruelle a invoqué l'autonomie de gestion du conservateur. Mais au-delà, je souhaiterais que le Conseil communal réaffirme sa volonté de conserver un musée d'art moderne et contemporain à Bruxelles.

Il ne faudrait pas que la situation institutionnelle actuelle fasse que l'on jette pour trente ans nos œuvres d'art moderne et contemporain aux oubliettes, dans les caves d'un musée. L'annonce du conservateur des musées n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les secteurs artistiques et touristiques, ni avec les autorités. Le public n'en a pas été informé. Les engagements pris envers la population doivent être respectés. Ma motion propose d'engager la concertation et de réfléchir à un calendrier d'exposition des œuvres concernées. Je me réjouis que le Collège ait étudié ce projet de motion avec attention. Je reste ouverte à tout projet d'accord, mais j'insiste sur l'établissement d'un calendrier.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- Le groupe MR votera la proposition de motion du Collège. Selon nous, en effet, la Ville doit se faire entendre et participer à la réflexion sur la nécessité d'un grand musée d'art moderne et contemporain à Bruxelles. Je ne m'exprimerai pas sur la fermeture du musée, ne connaissant pas suffisamment bien les motivations du conservateur, mais toute fermeture de musée est dangereuse. Compte tenu de la situation de l'État fédéral, la Ville doit être forte et faire obstacle à ce genre de risque ; elle doit assumer ses responsabilités de capitale. Jadis, les collections de ces musées appartenaient à la Ville, qui les a cédées à l'État fédéral. La Ville doit donc garantir qu'elles soient visibles, mises en valeur et entretenues. Il ne faudrait pas qu'un tel projet lancé dans un lieu éminemment symbolique génère des nuisances. J'insiste également sur la nécessité d'un calendrier précis de présentation des œuvres et de réouverture de ce musée.

M. le Bourgmestre.- Le Collège a choisi de proposer, non pas une contre-motion, mais une motion de conciliation reprenant les positions de l'ensemble du Conseil communal. Nous sommes en effet conscients de l'extrême importance de ce projet.

Nos politiques doivent viser à créer des stratégies communes avec les autres entités muséales. Nous avons contacté le conservateur pour lui signifier que la disparition d'un musée d'art moderne était une aberration et qu'une solution devait être trouvée. La motion de notre Conseil communal l'aidera à imposer sa volonté, vis-vis du pouvoir organisateur, de définir de telles stratégies. Sans les dévoiler, je puis vous dire que nous avons déjà envisagé plusieurs solutions. Nous reviendrons devant vous, avant la fin de cette législature, avec des propositions formelles quant à un nouveau cheminement culturel à même de faire revivre l'ensemble des lieux muséographiques de notre Ville.

La parole est à M. Fassi-Fihri.

M. Fassi-Fihri, échevin.- Nous sommes en contact permanent avec le conservateur des musées et avec l'ensemble du secteur artistique. Je recevrai prochainement une délégation de ceux qui défendent âprement la présentation publique des collections du musée d'art moderne. Nous partageons l'essentiel des principes repris dans votre motion. Le texte que nous avons légèrement modifié souligne la nécessité d'une présentation publique des collections d'art moderne et contemporain à Bruxelles (et non une simple conservation des œuvres), ainsi que l'urgence d'agir pour éviter que lesdites collections quittent notre Ville. Un élément positif est l'annonce faite par le conservateur de la création d'un musée « Fin de siècle ». C'est un bon signe. Mais il reste à dégager une solution définitive et nous partageons votre avis sur le fait que ce dossier mérite toute l'attention des autorités fédérales. Mmes Nagy et Lemesre ont soulevé la question du calendrier. Ce point pourrait parfaitement être intégré dans le projet de motion présenté par le Collège.

Mme Nagy.- La nécessité de fixer un calendrier peut donc apparaître clairement dans ledit projet de motion.

M. le Bourgmestre.- Le choix de l'implantation ne nous préoccupe guère. Ce que nous voulons, c'est qu'un lieu prestigieux soit effectivement dédié à l'art moderne et contemporain à Bruxelles.

Madame Nagy, puisque vous semblez marquer votre accord avec le projet du Collège, acceptez-vous de retirer votre proposition, ce qui nous évitera de devoir voter deux fois ?

Mme Nagy.- J'accepte de retirer la proposition de motion de mon groupe.

- Il est procédé au vote.

M. le Bourgmestre.- Le projet de motion est adopté.

Mevrouw Ampe.- Ik ben uiteraard niet tegen een modern museum, maar de vraag is wie de initiatiefnemer moet zijn.

Questions orales

Question orale de M. Maingain concernant « l'incendie de l'ancienne clinique square Marie-Louise.

Le 13 mars dernier, l'ancienne clinique située square Marie-Louise a été victime d'un incendie. Ce bâtiment était abandonné depuis longtemps et convoité par des promoteurs privés. Pourtant, il aurait pu connaître un autre avenir. En effet, au vu de ses caractéristiques, il aurait pu être classé ou transformé en home, ce qui, dans un tel quartier, aurait été d'une grande utilité. Je trouve donc inacceptable qu'on ait laissé ce bâtiment à l'abandon aussi longtemps, et qu'on ne l'ait pas protégé des squatteurs, ce qui aurait évité l'accident. Je m'inquiète des conséquences de cet incendie sur l'avenir du bâtiment.

Pouvez-vous m'en indiquer les causes ? Quelle est l'ampleur des dégâts ? Le bâtiment risque-t-il d'être détruit ? Les perspectives de classement du bâtiment ont-elles souffert des dégâts causés par l'incendie ?

Enfin, que comptez-vous faire pour ne plus laisser ce bâtiment à l'abandon et, donc, à la merci des squatteurs ou de l'appétit des promoteurs immobiliers ?

M. le Bourgmestre.- L'incendie, accidentel, a été provoqué par un squatteur. Le feu s'est déclaré au quatrième étage. Les dégâts ont été causés par l'eau et par la fumée. La stabilité de l'immeuble n'a pas été affectée. Les infractions commises sur l'immeuble ont toutes été rapportées à la firme X, laquelle a toujours collaboré pour fermer les ouvertures pratiquées par les squatteurs. À la demande des services de police, les entrées ont été murées, les plaques des soupiraux ont été cadenassées, une haie de protection a été élevée afin d'éviter les dommages au jardin, les fenêtres ont été protégées par des panneaux de bois.

Selon les informations de la police, la société X est propriétaire du site depuis 2005 ; des projets ont été introduits dès 2007 et le dernier avis de concertation date de mars 2011. Ladite société attend le dernier avis favorable pour commencer les travaux.

L'avis aux riverains est affiché depuis février 2011.

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- L'utilisation de moyens de chauffage rudimentaires par des squatteurs serait à l'origine de l'incendie. Les dégâts se limitent à l'étage supérieur de l'immeuble, côté square Marie-Louise. Ils ne sont pas de nature à entraîner la démolition du bâtiment. Seule l'extension côté rue Boduognat a été classée. La Ville a bien demandé le classement de l'ensemble, en date du 17 janvier 2006, mais cette demande n'a pas été suivie d'effet. Une demande de permis d'urbanisme pour la transformation, avec changement d'affectation, de l'ensemble de l'institut chirurgical (trente-trois logements, un espace bureau et un espace réservé à la polyclinique) est restée en cours de traitement par la Région bruxelloise pendant plus de deux ans ! La Région nous a transmis le dossier déclaré complet au début du mois de décembre 2010. Nous avons été chargés d'organiser la concertation et l'enquête publique. Le Collège des Bourgmestres et échevins a rendu son avis le 17 mars 2011. Le dossier est donc resté à peine trois mois dans les mains de la Ville de Bruxelles, le reste de la période ayant été nécessaire à la Région pour juger le dossier complet. L'avis du

Collège était favorable, moyennant diverses conditions : prévoir une isolation acoustique le long de la rampe menant au parking afin d'éviter les nuisances sonores pour le voisin du square Marie-Louise ; limiter la terrasse ; supprimer les deux grandes lucarnes ; maintenir les jardinets au niveau du square et prévoir une cour anglaise d'une largeur d'environ 1 mètre le long de la façade ; conserver les encadrements des portes en façade.

Cet avis a été transmis à la Région le 22 mars 2011 en vue de la délivrance de ce permis unique. Il y a lieu de souligner que les modifications apportées aux façades des bâtiments existants ainsi que celles du nouveau bâtiment construit rue Boduognat n'ont pas pour conséquence de dévaloriser l'ensemble historique et esthétique de l'endroit. Ce projet permettra de réhabiliter cet immeuble à l'abandon depuis plusieurs années. Enfin, l'Urbanisme est déjà intervenu à plusieurs reprises auprès du propriétaire pour que l'immeuble reste bien clôturé, mais des squatteurs trouvent toujours d'autres moyens de pénétrer dans ce bien. J'espère que les travaux de transformation débiteront très rapidement, soit dès l'octroi du permis par la Région, ce qui aura pour effet de résoudre les problèmes que vous dénoncez.

Question orale de M. Maingain concernant « l'État déplorable du parc Meudon à Neder-over-Heembeek.

M. Maingain.- Lors d'une récente visite au parc Meudon, je n'ai pu m'empêcher de constater son état de dégradation. Ce parc me tient fort à cœur, car il fut pour moi le lieu de nombreuses heures de détente enfantines. Son état actuel me chagrine : les espaces de détente y sont tagués et dégradés ; les sentiers sont défoncés, ravinés par les eaux et dépavés ; les abords sont négligés ; les éclairages publics sont défectueux ou saccagés. Ce parc inspire donc plus la peur que l'envie de s'y balader. J'étais déjà intervenu en 2009 sur les dégradations portées à l'œuvre « Géogramme de Meudon sous rêve » : elle a pratiquement disparu du parc. À l'époque, l'échevin m'avait assuré que l'on procéderait à sa réparation. Or rien n'est prévu.

Quand allez-vous enfin garantir la gestion rigoureuse et l'entretien adéquat de cet espace public ?

Que comptez-vous faire pour empêcher de nouvelles dégradations et pour renforcer la sécurité dans le parc ?

Quand procéderez-vous aux travaux de restauration du parc et de l'œuvre qu'il abrite ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Le parc Meudon souffre depuis longtemps d'innombrables actes de vandalisme. Malgré cela, nos agents continuent leur travail d'entretien de cet espace. Les arbres sont consciencieusement contrôlés par la commission ad hoc. La semaine passée, une série d'arbres présentant un danger ont été abattus. Le manque de gestion que vous évoquez est dû au fait que certaines opérations d'entretien étaient planifiées pour le printemps. Mes services attendaient l'arrivée d'une météo plus clémente.

Les mobiliers du parc font l'objet d'une série d'actions : les éléments en bois entourant les aires de jeu pourrissent à la base et doivent être remplacés régulièrement ; mon service a introduit une demande de permis pour remplacer lesdits éléments par d'autres, dans un matériau différent. Toutefois, des réparations ponctuelles seront effectuées. Les deux petits bacs à sable devraient être enlevés dans le cadre du même permis d'urbanisme. Le sable a été nettoyé la semaine passée. Les anciens bancs publics en bois sont progressivement remplacés par le modèle utilisé pour tous les sites classés (pieds en fonte avec saint Michel, l'emblème de la Ville). La remise en peinture des bancs a été programmée pour la semaine passée. Les sièges des tables d'échecs seront prochainement réparés. Les pavés seront prochainement rescellés, ou remplacés par un autre revêtement, le cas échéant. Les corbeilles rouillées ont été repeintes. Pour les graffitis, le service des Espaces verts a fait appel aux services spécialisés de Mme Lalieux.

J'en viens au Géogramme. À l'heure actuelle, il semble risqué de remplacer les bordures en inox dans ce parc où le vandalisme est fort important. En effet, nous n'avons pas encore trouvé le moyen de les fixer de telle sorte qu'elles ne puissent plus être volées. Pour rappel, ces bordures disparaissent par mètres entiers durant la nuit... La police a été avertie et des procès-verbaux ont été dressés. Malgré cela, les vols perdurent dans ce parc, comme dans d'autres lieux publics.

Mme Nagy.- Comment réagit le Collège face à cette situation ?

M. Mampaka, échevin.- La Ville fait tout ce qu'elle peut pour lutter contre les incivilités. Le service des Espaces verts est d'avis de ne plus placer d'éléments métalliques dans les espaces publics. Dans la rue des Brigittines, les éléments en inox ont été volés en plein jour, à la vue de tous !

Les luminaires du parc Meudon ont été contrôlés en mars, suite à une panne générale due à un acte de vandalisme. Les éléments qui doivent être remplacés ont été commandés. Je solliciterai le président de l'asbl BRAVVO, dont je suis administrateur, pour assurer des rondes de surveillance dans le parc Meudon afin de dissuader les voleurs. Le service des Espaces verts met tout en œuvre pour embellir ce parc. Le Plan 1000 logements qui sera prochainement lancé impose une série d'aménagements dans ce quartier. Les infrastructures environnantes, dont le parc Meudon, font l'objet d'une attention toute particulière. Le Collège met tout en œuvre pour créer à Neder-over-Heembeek une atmosphère de convivialité et d'accueil pour les nouveaux habitants.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- Chaque fois que j'interviens, les choses évoluent, et tant mieux ! Votre réponse est un aveu d'échec. En effet, vous me dites que vous ne remplacerez pas cette œuvre, car vous n'avez pas trouvé le moyen de la protéger. Or elle est présente dans d'autres villes, comme New York. Allons-nous attendre que les éléments restants soient volés pour procéder à l'enlèvement de la stèle ?

Ainsi, plus aucune œuvre d'art ne sera placée dans les lieux publics, sous prétexte qu'elle risque d'être vandalisée ! Pourquoi la majorité ne peut-elle garantir la sécurité des œuvres présentes dans nos espaces publics ? Ces vols ont été commis la nuit, ce qui n'a rien d'étonnant, compte tenu du fait que l'éclairage est resté longtemps défaillant dans ce parc déjà très dense. Si je n'étais pas intervenu, auriez-vous laissé ce parc dans l'obscurité absolue ? Je demande à l'échevin que l'éclairage y soit renforcé pour lutter contre le vandalisme. Je suis heureux d'apprendre que les travaux d'embellissement sont prévus, mais je souhaite que le Géogramme soit restauré et l'éclairage renforcé, et que les entrées du lieu soient sécurisées.

Question orale de M. Heirbaut concernant « la construction de crèches sur Neder-over-Heembeek »

M. Heirbaut.- Le budget 2011 prévoit la construction ou la mise à l'étude de la création de trois nouvelles crèches, dont l'une sur Neder-over-Heembeek. Pourtant, dans le cadre du controversé Plan 1000 logements, qui va démultiplier de manière importante le nombre d'habitants et, donc, leurs besoins, il était prévu d'augmenter l'offre de crèches sur Neder-over-Heembeek. Mais alors que la construction des logements commence, aucune nouvelle infrastructure ne pointe le bout de son nez. Les projets de crèches Kruisberg et Bruyn sont-ils toujours d'actualité ?
Quand verront-ils le jour ?

En effet, si rien n'est fait rapidement, il y a fort à craindre que les nouveaux habitants auront été depuis longtemps conçus lors des pendaisons de crémaillères, quand les crèches commenceront à sortir de terre...

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Noël.

Mme Noël, échevine.- L'accord de majorité prévoyait cent nouvelles places de crèches ; cet objectif sera presque doublé en fin de législature. Deux crèches sont programmées à Neder-over-Heembeek, sur les douze projets actuellement étudiés par

la Ville, grâce à une bonne collaboration avec le CPAS, la Régie et l'Urbanisme. À Neder-over-Heembeek, une crèche de quarante-huit places sera créée rue Bruyn. Le bon de commande a été envoyé à l'entrepreneur le 8 mars. L'ouverture de l'établissement aura lieu au cours du dernier trimestre 2012. Le CPAS est le maître d'ouvrage du chantier et la Ville en sera l'opérateur.

Pour le projet de crèche à Kruisberg, à la suite d'une modification du plan général d'implantation des logements, une nouvelle parcelle a été proposée par la Régie foncière. Les services de l'Urbanisme entament une étude préalable en vue d'y implanter à terme une seconde crèche de trente-huit à quarante-huit places. Elle devrait être terminée en 2014. Pour rappel, une crèche coûte entre deux et trois millions d'euros. En outre, la procédure complète court sur deux années, environ. Je suis consciente de la demande qui s'exprimera à Neder-over-Heembeek en termes de places de crèches. Dans le quartier proche Mutsaert, le nombre de places passera de 48 à 72 et de 32 à 48 ; à Laeken, le contrat de quartier Maison Rouge prévoit par ailleurs une crèche de 48 places ; dans le cadre des contrats de quartier Rouppe et Jardin aux Fleurs, nous lançons des projets de co-accueillantes.

La création de crèches prend du temps, mais ces projets sont en bonne voie. Nous espérons ainsi pouvoir répondre aux demandes des nouveaux habitants de Neder-over-Heembeek.

M. Heirbaut.- Trois crèches étaient prévues à Neder-over-Heembeek.

Mme Noël, échevine.- Nous nous sommes limités à deux crèches, mais avec des capacités plus importantes, l'objectif étant de rationaliser les dépenses.

Question orale de Mme Ries sur « la manifestation organisée le samedi 12 mars sur la rue Neuve »

La question de Mme Ries est lue par Mme Lemesre, avec l'accord de M. le Bourgmestre.

Mme Lemesre.- Vous avez certainement pu voir les images de la manifestation organisée le samedi 12 mars dernier en plein milieu de la rue Neuve. Des images qui tournent en boucle sur Facebook et Youtube. Une saynète qui n'est rien d'autre qu'une caricature mensongère et grotesque des contrôles d'identité auxquels sont soumis les Palestiniens aux check-points israéliens. La mise en scène, diffusée par les organisateurs eux-mêmes, est édifiante, choquante, violente, et n'hésite pas à utiliser de jeunes enfants. Des femmes et des enfants battus, insultés, humiliés, et même faussement tués, avec du faux sang...

Monsieur le Bourgmestre, inutile de vous dire que j'éprouve beaucoup de difficultés à comprendre la plus-value d'une telle mise en scène, dont la seule conséquence est en réalité d'importer chez nous le conflit du Proche-Orient. L'objectif poursuivi ne relève en rien de la sensibilisation ou de l'information. De tels clichés ne véhiculent pas les valeurs de respect, de tolérance et de paix : ils jettent tout simplement l'opprobre, non sur un gouvernement, mais sur tout un peuple présenté comme un véritable exterminateur.

La critique est permise, c'est une évidence. En Belgique et en Israël. Manifester, débattre, écrire, convaincre. Mais la liberté d'expression à laquelle je suis viscéralement attachée a une limite, une limite morale et légale, et elle est ici largement franchie. Il s'agit d'incitation à la haine et à la violence, ni plus ni moins. Les organisateurs assument d'ailleurs, en « assassinant » les soldats israéliens avant de les recouvrir de la signature de leur méfait, le drapeau de leur organisation dite pacifiste. Sans parler du trouble à l'ordre public, avec prise en otage des passants complètement sidérés par la violence du spectacle.

Monsieur le Bourgmestre, je suis convaincue que vous ne cautionnez pas ce type de procédé et je me demande si la Ville a été informée de cette manifestation, et, surtout, de la manière dont les organisateurs allaient la mettre en scène.

La Ville de Bruxelles a-t-elle autorisé cette manifestation ? Le cas échéant, la Ville de Bruxelles avait-elle eu connaissance de tous les éléments de cette manifestation avant

de l'autoriser ? Ce type de reconstitution caricaturale est loin d'être une première. Pourquoi ne pas l'avoir interrompue au vu de la tournure des événements ? Car ne pensez-vous pas que cette manifestation a lourdement porté atteinte à l'ordre public en ce qu'elle incitait délibérément à la haine et à la violence contre une communauté ? Quelles mesures envisagez-vous, le cas échéant, pour que ce type d'événement ne soit plus orchestré sur le territoire de la Ville de Bruxelles ?

M. le Bourgmestre.- Cette manifestation a été autorisée suite à une rencontre avec les organisateurs, avec lesquels les services de police ont souvent eu des contacts pour l'organisation d'autres événements. Jusque-là, ces organisateurs s'étaient toujours montrés extrêmement coopérants. Dans leurs actions à caractère revendicatif, ils ont toujours respecté l'ordre public et la bienséance. Le scénario dans lequel des particuliers portent des uniformes et des armes factices de manière symbolique a déjà été utilisé. Toutefois, nous ignorions la manière dont il serait mis en scène cette fois, et nous avons donc été surpris. Nous avons rappelé aux organisateurs que les manifestations devaient respecter les éléments contenus dans la demande d'autorisation. Bien entendu, les dérapages éventuels ne sont pas prévisibles. Nous avons eu la chance qu'aucun débordement ne se soit produit dans le public. Heureusement, nous avons prévu des forces de police suffisantes pour pouvoir intervenir. Dorénavant, nous serons très prudents. Les organisateurs ont perdu une part de la confiance que nous leur accordions jusque-là. Nous avons préféré ne pas intervenir au moment même, cela pour éviter des réactions incontrôlées d'un côté comme de l'autre. Mais nous avons prévenu les organisateurs que désormais, nous n'accepterions plus ce type de scénario.

Mme Lemesre.- En l'espèce, vous auriez pu prévoir, puisque l'intitulé de la manifestation était « Scènes de vie des Palestiniens au passage des check points ». D'ailleurs, elle avait déjà été organisée en 2008 à Nivelles. Je rappelle que l'un des responsables de cette organisation « pacifiste » a été exclu du MRAX pour ses déclarations antisémites et son apologie du terrorisme. Je vous incite à davantage de prudence.

M. le Bourgmestre.- La difficulté est de s'assurer que les événements se dérouleront comme prévu dans la demande, ce qui avait été le cas jusque-là. Il a été rappelé aux organisateurs que faute de respecter cette règle, ils se verront interdire l'organisation de ce type d'événement.

**Mondelinge vraag van mevrouw Ampe betreffende “de domiciliëring van de
maandelijkse ouderbijdrage”**

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, de stad Brussel biedt heel wat opvangmogelijkheden aan voor kinderen. Uit eigen ervaring heb ik opgemerkt dat het onmogelijk is om de diensten die door de stad Brussel worden aangeboden, te betalen via domiciliëring. Dat is toch opmerkelijk, gelet op het gemak en de zekerheid die deze betalingswijze met zich meebrengt. Ik vind het dan ook verbazend dat de stad Brussel, de hoofdstad van België en bij uitbreiding van Europa, deze zeer eenvoudige betalingsprocedure niet aanbiedt. Het zou tevens ook aantonen dat de stad belang hecht aan het gemak en het comfort van haar inwoners.

Bent u er zich van bewust dat het onmogelijk is het verblijf in de kindercrèches te betalen via domiciliëring? Hebt u enige intentie om dit euvel uit de wereld te helpen? Hoe lang zou het duren vooraleer deze betalingsprocedure in werking zou kunnen treden?

De Burgemeester.- Het woord is aan mevrouw Noël.

Mevrouw Noël, schepen.- Mijnheer de burgemeester, ik heb de vraag van mevrouw Ampe betreffende de betaling van de ouderbijdrage via domiciliëring goed ontvangen. Ik ben blij dat ze me die vraag stelt omdat dit soort moderne dienstverlening eveneens tot mijn bekommernissen behoort.

De ouders de mogelijkheid bieden om via domiciliëring te betalen, maakt immers deel uit van een betere dienstverlening aan de burger en kan de administratieve afhandeling van het innen van de ouderbijdrage misschien verlichten.

Als reactie op de brief van mevrouw Ampe van 2 november, gericht aan de dienst crèches, heb ik de bevoegde diensten van de stad gevraagd om te onderzoeken of deze betalingsformule haalbaar is voor de ouders wiens kinderen in onze kinderdagverblijven worden opgevangen.

Er werd al contact opgenomen met de financiële organismen om de mogelijke hindernissen op te lijsten. Die hebben vooral te maken met het overschakelen op de Europese normen inzake van domiciliëring, met name het geheel van de domiciliëringen van de schuldeiser, de termijn van acht weken vanaf de betaling van de rekening waarover de debiteur beschikt om de betaling aan te vechten en de mogelijkheid om het geld te recupereren via eenvoudig verzoek ingediend bij zijn financiële instelling.

Bovendien gaat het niet om vaste bedragen. Ondanks deze moeilijkheden zullen de diensten zo spoedig mogelijk een oplossing bieden.

Wij hopen deze betalingswijze al vanaf het volgende schooljaar te kunnen aanbieden.

De Burgemeester.- Het woord is aan mevrouw Ampe.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, ik kan mevrouw Noël alleen maar bedanken omdat ze is ingegaan op mijn voorstel en ik kijk uit naar de mogelijkheid die zal worden geboden om via domiciliëring te betalen.

Mondelinge vraag van mevrouw Ampe betreffende “de bestemming van het Beursgebouw”.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, de Brusselse Beurs aan de Anspachlaan werd gebouwd tussen 1868 en 1873 onder het toezicht van architect Léon-Pierre Suys. Vanaf 1874 werden er beursactiviteiten in uitgeoefend. Tot 1996 gonsde het van de financiële activiteiten in het Beursgebouw. 1996 was een kanteljaar omdat de effectenmarkt dat jaar een elektronische markt werd, waardoor de dagelijkse bijeenkomsten van de effectenhandelaars overbodig werden.

Momenteel werkt er nog slechts een handvol mensen in het Beursgebouw, dat

eigendom is van de stad Brussel. In het gebouw zou een dertigtal mensen werken voor Euronext Brussel en enkele personen voor de Belgische Vereniging van Financiële Analisten. Daarnaast worden in het gebouw kantoren verhuurd aan externen, kan de centrale hal gehuurd worden voor evenementen en worden er cursussen georganiseerd.

Onlangs vernam ik echter dat de stad Brussel het Beursgebouw zou omvormen tot een museum. Graag zou ik van de schepen weten welke plannen de stad heeft met dit patrimonium? Klopt het dat er een museum zal komen? Over welk museum gaat het dan?

Kunt u mij een overzicht geven van degenen die momenteel gebruik maken van het Beursgebouw?

Voorts zou ik nog graag willen weten hoe lang de stad al eigenaar is van het Beursgebouw?

Wie zal het Beursgebouw op termijn gebruiken?

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, het Beursgebouw behoort inderdaad tot het patrimonium van de stad Brussel. Het is de stad die het gebouw destijds heeft laten bouwen. Euronext heeft het gebouw nog in erfpacht tot in 2093.

Dat contract werd effectief toegewezen aan Euronext voor beursactiviteiten. Wij weten echter allen dat de techniciteit van het beurswezen totaal veranderd is, wat tot gevolg heeft gehad dat momenteel nog slechts een vijfde van het gebouw specifiek voor beursactiviteiten wordt gebruikt.

De mensen van de beurs zijn ons bijgevolg komen vinden om na te gaan wat met de overblijvende ruimte kan worden gedaan. Ik heb laten blijken dat ik wel te vinden ben voor een museumactiviteit, die het centrum van de stad opnieuw tot leven zou kunnen brengen.

Wij zijn er voorstander van dat een hele strategie zou worden uitgewerkt voor alle musea op het grondgebied van de stad Brussel. Ik verwijs in dat verband bijvoorbeeld naar Wenen. We zouden het museumgegeven kunnen verruimen met bijvoorbeeld ook een museumwandeling in de stad.

De onderhandelingen lopen dus. Wij voeren die onderhandelingen met de conservators van de musea. We zullen zien wat die onderhandelingen zullen opleveren en eventueel nagaan welke andere bestemmingen aan het gebouw kunnen worden gegeven. Dat zou zeer vlug kunnen gaan.

Het woord is aan mevrouw Ampe.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, ik heb nog een bijkomende vraag. Wat is er aan van het gerucht dat een deel van de activiteiten van de Vlerick Management School erin ondergebracht zouden worden? Klopt dat? Is dat ook een vraag van Euronext?

De Burgemeester.- Mevrouw Ampe, dat is inderdaad een voorstel van Euronext, maar wij zijn van mening dat scholen zeer specifieke vereisten hebben op het gebied van lokalen, zalen, enzovoort. We weten allemaal dat het beursgebouw daar niet aan aangepast is. Ik meen dat er in de stad nog voldoende andere plaatsen zijn waar de school in kwestie zich zou kunnen vestigen. De beurs heeft een zekere symbolische waarde. In de 19^{de} eeuw speelde de beurs in de stad een centrale rol en die rol zouden wij ze graag opnieuw geven. De huidige beurs doet het niet meer omdat alles geïnformatiseerd is. De overbodige ruimte moet dus toegewezen worden aan iets wat publiek en internationaal is en de mensen aanspreekt.

Question de Mme Lemaitre concernant « le quartier Saint-Géry »

Mondelinge vraag van mevrouw Ampe betreffende “de overlast in de Sint-Gorikswijk

Mme Lemaitre.-Nous avons tous été interpellés par le comité de quartier Saint-Géry à propos des multiples difficultés que les habitants déclarent rencontrer dans leur quartier. Il n'est effectivement pas facile de faire cohabiter, dans une ville, les fonctions résidentielles et les activités commerciales, surtout celles de l'horeca.

Si l'on peut se réjouir de ce que Bruxelles est une ville qui vit même la nuit, il ne faut cependant pas oublier qu'elle est aussi une ville où des gens vivent et aimeraient dormir la nuit.

La Ville a réhabilité le quartier Saint-Géry au cours de ces dernières années.

Habitants et commerces sont revenus. Aujourd'hui, la Ville doit continuer à investir et à se préoccuper de ce quartier afin d'éviter que les uns ou les autres ne le fuient. Mon groupe se joint à la demande des habitants de mener, au sein du Conseil communal, un débat général sur l'avenir de ce quartier, débat que nous pourrions même élargir aux quartiers environnants, tant les préoccupations des habitants d'un hyper centre doivent être traitées dans une vision globale du développement de celui-ci.

Néanmoins, et dans l'immédiat, quelques éléments du dossier nous interpellent, tant ils apparaissent primordiaux en termes de sécurité physique des personnes. Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous nous apporter plus d'informations en ce qui concerne :

- La présence qui aurait été constatée par les services de police de vigiles privés « non identifiés ». Avez-vous été mis au courant d'infractions à la loi Tobback ? Le cas échéant, quelles suites y ont été données ?

- Le contrôle du respect des normes incendie sur le nombre maximum de personnes qu'un établissement peut accueillir, ainsi que sur les dispositifs de secours en cas d'incendie (sorties de secours, extincteurs...).

- Le contrôle du parking dans le quartier et, notamment, le fait que ce dernier ne peut gêner d'éventuelles interventions des services de secours.

Pour ce qui est du bruit, pouvez-vous nous dresser un état des lieux des contrôles relatifs au respect du chapitre IV du règlement général de police portant sur la tranquillité publique et, notamment, l'article qui stipule que « tout bruit fait à l'intérieur des établissements accessibles au public ne pourra, tant de jour que de nuit, dépasser le niveau de bruit ambiant à la rue s'il est audible sur la voie publique ».

Ces contrôles sont-ils fréquents dans le quartier Saint-Géry ? Selon quelles modalités s'effectuent-ils ? Le cas échéant, quelles suites y sont données ?

En ce qui concerne l'urbanisme, le comité de quartier fait état de l'ouverture de nombreux commerces horeca sans autorisation ni permis d'urbanisme. Pouvez-vous nous dire si tous les établissements ouverts dans le quartier Saint-Géry ont bien été autorisés, ont obtenu un permis d'urbanisme et ont, si des conditions étaient émises à son octroi, respecté lesdites conditions ?

Enfin, pouvez-vous nous dire si tous les établissements qui possèdent une terrasse en ont reçu l'autorisation, si des contrôles sont prévus et, le cas échéant, selon quelles modalités ?

De Burgemeester.- Het woord is aan mevrouw Ampe.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, ik sluit aan bij de vorige spreekster.

Heel wat bewoners van de Sint-Gorikswijk beklagen zich al een tijd over “de achteruitgang van de wijk” en vooral over het gebrek aan respect van de steeds groter wordende groep van mensen die de wijk bezoeken.

Het is uiteraard een goede zaak dat de Sint-Gorikswijk aantrekkelijker wordt voor de bezoekers, de toeristen en de mensen die er op café of restaurant willen gaan, maar het is ook belangrijk dat de bewoners van de wijk er zich nog steeds thuis voelen. Ze hebben tien jaar geleden in die wijk geïnvesteerd, op een moment dat er daar bijna niets was, en ze gingen ervan uit dat hun investering van die aard zou zijn dat ze er langere tijd in harmonie zouden kunnen samenleven met de aanwezige horecazaken. Blijkbaar zijn er enkele horecazaken – enkele zijn al genoeg om overlast te veroorzaken – die bijvoorbeeld danscafés organiseren in gebouwen die daarvoor niet geïsoleerd zijn. Ik hoef u niet uit te leggen dat dit overlast veroorzaakt.

Daarnaast klagen de bewoners over het feit dat veel mensen zich niet gedragen, zich schuldig maken aan vandalisme, veel lawaai maken, wildplassen, hun voertuigen om het even waar achterlaten, enzovoort. Ze klagen ook aan dat de politie daar niet tegen optreedt.

Ik vind het belangrijk dat de stad Brussel die bewoners het signaal geeft dat ze het nog altijd belangrijk vindt dat deze wijk er niet alleen is voor de bezoekers, maar ook

voor de bewoners en dat de wijk leefbaar is en tegelijkertijd aantrekkelijk voor de mensen die er zich willen vermaken.

Ik pleit hier dus niet voor een louter residentiële wijk, maar wel voor een combinatie tussen wonen en vertier.

Mijnheer de burgemeester, in dat opzicht had ik van u graag vernomen hoe u zult reageren op de vraag van de inwoners. Hoeveel stadswachten worden nu al ingezet in de Sint-Gorikswijk? Hoeveel incidenten zijn er geweest in de jaren 2008, 2009 en 2010? Hoeveel incidenten werden in die periode door de politie gerapporteerd? Heeft de stad al overleg gepleegd met de buurtbewoners en wat is het resultaat daarvan?

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Oldenhove.

Mme Oldenhove.- Je profite de l'occasion pour rappeler la position du cdH quant au quartier Saint-Géry. Ce quartier joue un rôle essentiel. D'abord, celui d'hyper centre. Nous devons nous réjouir de ce que Bruxelles est une cité qui vit, même la nuit. Toutefois, si le quartier Saint-Géry est un quartier vivant, il doit également rester vivable, dans le respect du sommeil des résidents. Des constats ont été dressés par les riverains. Il apparaît que les résidents et les commerçants souhaitent renforcer leur coopération et améliorer leur cohabitation. Les commerçants de l'asbl Saint-Géry ont organisé une réunion de concertation. Nous saluons ce genre d'initiative. Il ressort de cette réunion une volonté commune de progresser ensemble pour optimiser la cohabitation dans le quartier. À cette fin, ils souhaitent créer une entité commune. Je souligne l'implication de la Ville dans le développement culturel du quartier, notamment par la création du musée de la BD, par l'intégration du quartier dans le parcours des Nuits blanches 2011, par le soutien à des initiatives telles que le piétonnier ou le placement de gazon. Il serait bon pour la Ville d'y renforcer l'offre culturelle par une présence accrue, le tout en concertation avec les riverains pour concilier leurs attentes et les situations inhérentes à un hyper centre. Les riverains sont demandeurs de plus d'activités culturelles (musées, expositions).
Quelles sont les pistes explorées par la Ville en la matière ?

M. le Bourgmestre.- Vous avez reçu le compte rendu du comité de quartier. Les données statistiques relatives à ce dossier peuvent être consultées au secrétariat des assemblées.

Lorsque j'étais encore chef de cabinet de M. Brouhon, le quartier Saint-Géry était un véritable chancre. La Ville a souhaité réhabiliter ce quartier selon deux critères : y attirer à nouveau les commerçants et permettre à de nouveaux riverains de s'y installer. Pour des raisons historiques, une certaine mixité devait être garantie.

Depuis, le quartier revit.

En ce qui concerne la présence de vigiles non identifiés, des procès-verbaux ont été rédigés par la police et sont suivis par le SPF Intérieur. Le respect des normes de sécurité incendie est vérifié et des PV (sanctions administratives) sont dressés. Pour ce qui est du contrôle du parking, de très nombreux PV ont été dressés concernant les infractions en matière d'arrêt et de stationnement au sens large. Pour ce qui est du bruit audible sur la voie publique généré par les établissements, une première intervention est effectuée par les patrouilles. Les faits doivent ensuite être avérés par des mesures adéquates, souvent à la demande et au domicile des riverains. Je peux vous garantir que la Ville est extrêmement vigilante dans sa lutte contre les nuisances. Stadswachten zijn in principe niet voorzien voor de Sint-Gorismarkt. Er moet rekening worden gehouden met de aantallen die wij kunnen betalen en die op de openbare weg kunnen worden ingezet. Bovendien staat in het akkoord tussen de stad Brussel en Atrium, de vereniging die door het gewest werd opgericht, dat Atrium stewards moet opstellen in de wijk.

Op de overlast, zijnde lawaai, onwettige terrassen, enzovoort, worden zware controles uitgeoefend door de administratieve politie, maar ook, en schepen Ceux zal daar misschien op terugkomen, door de dienst urbanisme van de stad.

De Sint-Gorismarkt is niet echt een wijk, maar eerder een eiland omringd door andere wijken van de stad en maakt ook geen deel uit van de Pottenbakkerswijk, waar stadswachten en nachstadswachten rondlopen, en evenmin van het Pantserplein.

In de Pottenbakkersstraat hebben wij tien stadswachten en op het Pantserplein negen. Gelet hierop en op het feit dat de buurtbewoners ons aangesproken hebben, hebben wij ervoor gezorgd dat sommigen van die mannen af en toe gaan kijken naar wat er gebeurt in de Sint-Gorikswijk en dat ze speciale aandacht zouden hebben voor de binnenkoeren die gebruikt worden door allerlei groepen. Dat gebeurt nu systematisch en ik meen dat de situatie er inmiddels verbeterd is.

U moet ook weten dat wij in deze buurt samenwerken en bepaalde structuren opruimen, onder andere in de buurt van de school Lepage, dat er gecontroleerd wordt in de Rijke Klarenstraat en in de nabijheid van de ingangshallen van de gebouwen in die buurt.

Ik ben ervan overtuigd dat wij een aantal elementen van overlast hebben kunnen elimineren. De stadswachten zijn 80 keer tussenbeide gekomen sinds oktober 2010. Daar ben ik gelukkig om en dat was meestal, maar niet alleen, op aanvraag van de conciërges van de Regie.

Voor de overige vragen kunt u in detail de documenten bestuderen op het secretariaat van de stad. In de gemeenteraad worden nooit statistieken gegeven.

Het woord is aan mevrouw Ampe.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, kan ik de documenten met statistieken over het aantal keren dat de politie tussenbeide is gekomen, enzovoort, bij u opvragen?

De Burgemeester.- Inderdaad.

Mevrouw Ampe.- Mijnheer de burgemeester, u bent redelijk positief in uw antwoord. Ik heb echter de indruk dat de bewoners in kwestie alles behalve positief zijn en dat de klachten die hier op de tafel liggen, toch ernstig moeten worden genomen. Ik weet wel dat het moeilijk is de verschillende functies van een wijk op een harmonieuze wijze met elkaar te combineren, maar ook andere steden worden met deze problematiek geconfronteerd. Ik denk bijvoorbeeld aan Gent, waar ook veel studenten verblijven en ik weet dat men daar goede oplossingen heeft gevonden voor

zowel de bewoners, de uitbaters van de cafés als de bezoekers. Ik vermoed dat het stadsbestuur toch nog eens samen met de bewoners rond de tafel zal moeten gaan zitten om te onderzoeken hoe de praktische problemen, want daar gaat het tenslotte om, kunnen worden opgelost in het belang van al die mensen die daar leven.

La parole est à Mme Lemaitre.

Mme Lemaitre.- Je vous remercie pour vos réponses et je salue ici l'action du comité de quartier et de l'asbl Saint-Géry, qui expriment clairement leur souhait de collaborer pour une meilleure cohabitation.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Ceux.

M. Ceux, échevin.- J'enverrai ma réponse écrite aux deux conseillers qui m'ont interpellé sur cette question.

Une inspection est effectuée par le service prévention du service incendie à chaque nouvelle ouverture ou reprise d'établissement horeca. Des contrôles sont réalisés en cours d'exploitation lorsqu'un problème nous est signalé.

J'en viens aux permis d'urbanisme. Dans le périmètre dont la concentration en établissements horeca est la plus dense (place Saint-Géry, rues Borgval, Jules Van Praet et Pont de la Carpe), 36 établissements sont actuellement exploités. Parmi ces établissements, 28 connaissaient déjà une exploitation horeca avant 1993. Depuis cette date, un permis d'urbanisme est exigé pour modifier la destination d'un commerce en établissement horeca. Six autres établissements ont été autorisés par permis d'urbanisme depuis 2003. Deux ne sont pas en règle : pour l'un, l'instruction d'une demande de permis d'urbanisme est en cours ; l'autre est tout récent. Il est exact que pour trois dossiers, la commission de concertation avait initialement émis un avis négatif. Cet avis a toutefois été modifié suite à des adaptations du projet ou à de nouveaux éléments. Je vous enverrai la liste des neuf dossiers ouverts pour infraction à la réglementation horeca. Deux autres dossiers sont ouverts, mais sans avoir fait l'objet d'un procès-verbal.

Le périmètre concerné ne compte aucune terrasse fixe. Aucune n'est donc soumise à permis d'urbanisme.

M. le Bourgmestre.- La parole est à Mme Lemaitre.

Mme Lemaitre.- Lors de la réunion qui s'est tenue la semaine passée, les riverains et les commerçants ont demandé un suivi des infractions et une présence accrue des forces de police afin de mieux contrôler le respect des règles. Qui sera responsable si un incendie éclate et que les véhicules d'intervention ne peuvent approcher le lieu du sinistre, ou si le propriétaire d'un établissement n'est pas assuré ?

M. le Bourgmestre.- La présence renforcée des forces de police et des inspecteurs en urbanisme, ainsi que les amendes administratives infligées visent à maintenir la pression et à forcer le respect des réglementations, ce que demandent les riverains.

Je vous prie de m'excuser, mais je dois m'absenter, le temps de saluer les membres d'un jury littéraire.

Mme Hariche prend la présidence (18h30).

Question orale de Mme Nagy concernant « les conditions d'hébergement des demandeurs d'asile dans les hôtels bruxellois »

Mme Nagy.- En 2010, 26.936 personnes se sont présentées auprès de Fedasil afin d'y demander une place d'accueil, soit une hausse de 16 % par rapport à l'année 2009.

Pour y faire face, Fedasil a fait appel à des structures d'urgence et à des hôtels dans 11 % des cas. Donc, 1.203 demandeurs ont été hébergés dans des hôtels bon marché de la capitale en date du 31 décembre 2010.

Bien qu'il s'agisse de mesures d'urgence pour l'accueil des demandeurs d'asile, des manquements à la salubrité la plus élémentaire des chambres mises à disposition sont régulièrement pointés. Un reportage de TV Brussel dénonçait, par exemple, un hôtel dans lequel près de 150 demandeurs d'asile seraient entassés dans moins de 50 chambres. Il s'agit parfois d'une aubaine pour certains hôteliers. En effet, un demandeur d'asile rapporterait en moyenne 30 € par nuit, tout en garantissant à l'hôtelier une occupation complète en permanence. Face à ces craintes d'exploitation

de la misère, et en réponse à une question de M. Ouriaghli, le ministre-président de la Cocof en charge du Tourisme a ouvert une enquête en décembre dernier. Fedasil a été contactée afin de savoir comment sont contrôlées les conditions d'accueil dans les hôtels. Un rapport à l'administration du tourisme a aussi été demandé.

Huit hôtels situés sur Bruxelles et Saint-Gilles ont été contrôlés par la Cocof.

Cependant, les contrôles d'hygiène et de sécurité relèvent des compétences communales. L'enquête menée par la Cocof a révélé que « la présence continue, durant des mois, de familles avec enfants dans des lieux exigus et non adaptés à une occupation résidentielle rend les conditions de vie souvent difficiles ». Une suroccupation régulière des chambres a été constatée : « Des chambres prévues pour deux personnes sont parfois occupées par quatre personnes. » Enfin, « certains hôtels présentent par ailleurs des problèmes réels d'entretien et des dégâts sont constatés, attribuables à des circonstances d'occupation inhabituelles ».

Avez-vous été tenu informé de cette situation ? Dans l'affirmative, des contrôles ont-ils été organisés dans les hôtels concernés ?

Dans la négative, comptez-vous effectuer des contrôles d'hygiène et de sécurité ?

Quelles sont les sanctions applicables à ce type de délits ?

Un plan d'action sera-t-il mis en œuvre pour prévenir pareilles situations à l'avenir ? Dans l'affirmative, quelles en seront les grandes lignes et dans quel délai ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- J'avoue que je n'étais pas au courant de telles pratiques. Je me suis renseigné auprès du secrétaire d'État en charge du Tourisme, que vous aviez vous-même interpellé sur cette question et qui est compétent pour l'agrément des hôtels : la majorité des hôtels concernés ne sont pas membres de la Brussels Hotels Association avec laquelle la Ville collabore. Mais notre site référence tous les hôtels répertoriés par l'administration de la Cocof ou de Toerisme Vlaanderen. Nous n'opérons aucun choix en la matière. Nous restons toutefois vigilants en cas de manque aux règles d'hygiène et de sécurité. Cette situation donne une très mauvaise image de Bruxelles et me rappelle certains reportages tournés en région parisienne

sur les dérives de l'allocation-loyer, avec des gens logés dans de véritables taudis pour plus de 1.000 € par mois. J'incite mes homologues du parlement bruxellois à réfléchir à cette question. Il s'en trouvera toujours pour exploiter la misère humaine. Nous ne manquerons pas de supprimer de nos listes les hôtels en question.

M. Ceux, échevin.- Nous n'avons pas été informés de manière officielle des problèmes rencontrés dans ces hôtels, mais seulement par voie de presse. Suite à des plaintes, des inspections ont été menées dans deux établissements. Lors de la visite, le 22 mars, la situation a été jugée acceptable en termes de sécurité et de salubrité, car la plupart des demandeurs d'asile avaient quitté les lieux et l'hôtel visait à nouveau un public de voyageurs. Des travaux de remise en état avaient été réalisés suite aux dégradations due à l'occupation par les demandeurs d'asile.

Les sanctions sont le retrait d'agrément (par la Cocof ou Toerisme Vlaanderen) ou, si la sécurité et la salubrité publique sont menacées, la fermeture de l'hôtel par arrêté du Bourgmestre. Aucune de ces sanctions n'a été prise. Si mon service devait être informé officiellement de situations problématiques dans certains hôtels, nous procéderons à des inspections plus régulières afin de contrôler le non-dépassement de leur capacité d'accueil. Mais, selon moi, ceux qui orientent les demandeurs d'asile vers lesdits hôtels connaissent la capacité d'accueil de ceux-ci. Et chacun doit assumer ses responsabilités.

Mme Nagy.- Je supporte difficilement que l'on se renvoie la balle en termes de responsabilité. Ma question portait sur la sécurité et la salubrité des hôtels. J'entends que vous manquez d'information et que vous n'effectuez aucun contrôle d'initiative. Je vous invite, en pareils cas, à procéder à des contrôles préventifs. J'espère que les compétences de la Ville en la matière seront à l'avenir pleinement exercées.

M. Close, échevin.- Je ne renvoie pas la balle à M. Doulkeridis, que j'ai rencontré et avec lequel j'ai évoqué ce dossier. Nous collaborons en bonne intelligence.

M. Ceux, échevin.- Nous devons être informés des cas problématiques. Pour rappel, je ne dispose que de quatre contrôleurs pour l'ensemble des inspections menées sur le territoire de la Ville. Une fois alertés, nous enverrons un agent pour vérifier les faits.

Mme Nagy.- C'est un choix politique !

Question orale de Mme Lemesre concernant « le relooking du personnel de la Ville de Bruxelles : la majorité préfère l'uniforme aux réformes »

Mme Lemesre.- Sur fond de tension sociale, avec une grève générale de la fonction publique annoncée pour le 8 avril et dans une situation financière extrêmement préoccupante des pouvoirs locaux, l'échevin du Personnel n'a apparemment rien trouvé de mieux que de lancer son projet de « relooking » de tout le personnel de la Ville de Bruxelles en le dotant de tenues uniformisées. Cela pour toutes les catégories de personnel, en contact ou pas avec le public. C'est en tout cas ce qui nous a été donné de découvrir dans la presse du jeudi 17 mars 2011. Ce n'était malheureusement pas dans « La Capitale » du 1er avril, ce qui nous aurait laissé le bénéfice du doute... Dans ce même article, il est précisé que le projet est bien de « rhabiller tout le personnel de la Ville, ou plutôt de l'habiller, car jamais auparavant, en 180 ans d'existence, la Ville n'a eu d'uniforme pour son personnel, mis à part quelques catégories très précises comme les huissiers du Conseil communal ou les gardes des cimetières ». (Seuls les enseignants en seront dispensés - ils ont eu chaud, car ils se voyaient déjà en uniforme de rock star !)

Voilà une énième annonce abracadabrante de ce Collège, de plus en plus adepte des mesures tonitruantes. Mais cette dernière est particulièrement choquante, voire scandaleuse, quand on sait que ce même Collège, dans le même temps, a pris la décision de « suspendre toute nomination et toute promotion du personnel non subsidié de la Ville, afin de limiter la mise en péril des finances de la Ville ; de refuser de continuer toute discussion ou concertation concernant la nouvelle Charte sociale ; d'informer la Conférence des Bourgmestres de la présente décision en demandant de s'y joindre ».

Sachant que la Ville emploie environ 4.000 personnes, à raison de deux costumes complets par personne, je m'inquiète du coût de ce projet très cosmétique, plus particulièrement en regard des revendications légitimes du personnel, en attente d'amélioration de leurs conditions de travail et de salaire. À cet égard, je comprends mieux pourquoi la manifestation des syndicats de la fonction publique visera particulièrement les autorités dirigeantes de la Ville de Bruxelles !

Sur le principe de l'uniforme généralisé à toutes les catégories du personnel, en contact ou pas avec le public, y compris les « administratifs purs », l'échevin décrit son projet comme loin d'être un gadget et très important pour l'image dynamique que le Collège veut donner de la Ville. Il y a peut-être ici confusion des rôles entre l'échevin du Personnel et celui du Tourisme, car à force de donner dans l'image, il en oublie le service public, c'est-à-dire le service au public et ce que le citoyen est en droit d'en recevoir. Croyez-vous franchement que le contribuable bruxellois est d'accord de voir majorer ses taxes et redevances pour financer de tels projets d'image ? La meilleure image que puisse donner un service public n'est-elle pas, avant tout, celle de son accueil, de son accessibilité, de sa compétence, de sa rapidité et de la précision de sa réponse ? Cette image-là, bien concrète, demande évidemment davantage qu'un uniforme imposé : elle exige des réformes en termes d'organisation et de formation continuée, mais aussi en termes d'attention et d'écoute. Outre le coût et la légèreté d'un tel projet, peut-être face aux défis de l'évolution du service public, je trouve très choquante cette volonté politique d'imposer sa propre vision de la mode, du confort et de ce que doit être un vêtement permettant de se sentir bien dans sa peau. C'est sans doute une réaction très libérale, mais je n'aime pas les cols Mao ! En revanche, plus que l'uniforme, ce qui est importe à mes yeux, c'est la notion de correction ou de tenue correcte. Et là, permettez-moi de vous rappeler ici que l'exemple doit venir d'en haut ! Pour ne prendre que l'exemple des célébrations des mariages (je ne parle pas de l'échevin actuellement en charge), je rappelle les nombreuses plaintes déposées par des citoyens néerlandophones choqués d'avoir été

mariés par un officier d'État civil en basket, jeans à trous et pull à col roulé ! Où est l'image de la Ville ? Pour conclure, dans les services de la Ville, de nombreuses catégories de personnel disposent déjà de tenues règlementaires pour des raisons de sécurité, de visibilité et d'hygiène. Que compte donc faire le Collège de tous ces uniformes qui ne seront pas dans la nouvelle ligne stylisée ? Comme les représentants syndicaux ont déjà été invités à l'hôtel de ville pour assister à un défilé des futures tenues de travail destinées aux membres du personnel qui ont déjà des vêtements de travail réglementaires, je voudrais connaître la procédure en cours et le nouveau marché qui devrait être lancé pour cette commande importante. En effet, l'échevin du Personnel a prévu d'emblée de faire appel au Centre de la mode et du design qui doit être créé cette année.

Pouvez-vous m'indiquer le coût estimé de ce projet ? Est-il inscrit au budget 2011 ? A-t-il fait l'objet d'une concertation syndicale ou d'une approbation par le Collège ? Fera-t-il l'objet d'un appel d'offres et d'un marché public ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Close.

M. Close, échevin.- Madame Lemesre, vous êtes journaliste de formation et vous auriez dû pressentir que l'auteur de cet article avait simplement voulu écrire un papier accrocheur. Auparavant, il avait contacté mon attaché de presse (suite à un éditorial publié dans le Journal de la Ville), lequel lui avait répondu que le projet en était encore aux balbutiements et qu'il était trop tôt pour en parler. Ce journaliste a donc raconté n'importe quoi ! Il n'a jamais été question de « relooker » tous les agents administratifs de la Ville. Le projet vise les agents qui portent déjà un uniforme, soit les personnels techniques et ouvriers. Le journaliste en question avait besoin d'écrire un scoop, rien de plus. Comment auriez-vous voulu que je réagisse ? Selon moi, ce n'est pas la presse qui commande l'agenda politique. Je n'ai pas à arbitrer les propos des journalistes.

Notre motivation est double : valoriser le personnel par le port d'uniformes modernes, d'une part, et proposer une image moderne de notre Ville et de notre administration, d'autre part. Il s'agit d'un projet de relooking des vêtements de travail, c'est à dire, des

vêtements de travail existants et budgétisés. Il ne s'agit donc pas d'imposer le port d'un uniforme à l'ensemble du personnel administratif de la Ville, comme cela a pu être interprété dans la presse. Aujourd'hui, il existe une multitude d'uniformes et de vêtements de travail différents, qui ne répondent pas à une charte claire en termes d'image ou d'utilisation du logo et des couleurs de la Ville. Les services intercommunaux ou régionaux obéissent déjà à ce type de charte. Notre volonté est de créer une gamme et une ligne cohérente pour les métiers qui portent, aujourd'hui déjà, des vêtements de travail. D'autres villes européennes nous ont précédés dans cette volonté d'image positive. Il est clair que les vêtements portés par les ouvriers actifs dans l'espace public sont susceptibles de véhiculer une certaine image de la Ville. Notre Ville donnera d'elle-même une image moderne si nos ouvriers, visibles dans la Ville, portent des vêtements de travail originaux, et de surcroît créés par de jeunes stylistes bruxellois. Ce projet est en effet coordonné par le Centre bruxellois pour la mode et le design. Deux jeunes stylistes bruxellois ont été désignés et ce projet leur permettra donc d'exprimer leur talent. Les vêtements de travail de la Ville deviendront ainsi une vitrine quotidienne de la mode bruxelloise. C'est une manière de marquer notre créativité dans l'espace public, comme nous choisissons des meubles design, par exemple.

Le projet est piloté par un comité d'accompagnement ainsi composé : des consultants du secteur de la mode (école de stylisme de La Cambre), un représentant du SIPPT, un représentant de la centrale d'achats, des représentants des échevinats de M. De Hertog et de moi-même.

Le projet a fait l'objet de trois décisions du Collège :

- adoption du marché de services pendant 12 mois pour l'accompagnement et l'assistance technique de la Ville dans sa mission de relooker l'habillement de travail de son personnel (15 avril 2010) ;
- attribution du marché de services par une procédure négociée sans publicité préalable (27 mai 2010) ;
- adoption du projet final « habillement du personnel » (17 février 2011).

Ce projet « habillement du personnel » a également été présenté à et adopté par la Commission de l'Habillement du 22 septembre 2010 en présence des syndicats. Le marché de confection des vêtements de travail de la Ville de Bruxelles devant de toute manière être renouvelé, le Collège a décidé de prévoir un pourcentage de ce budget pour un « relooking ». Le marché public en cours pour l'achat des vêtements de travail consistait jusqu'ici en une simple commande auprès d'une entreprise pour des vêtements standard fabriqués en Chine ou en Inde à petits prix. Il représentait un budget annuel de 350.000 € Nous voulons à présent proposer des modèles créés spécifiquement par des stylistes bruxellois, et modulables (s'adaptant à la taille de celui qui le porte).

Les modèles ainsi que le choix des couleurs par métier ont été avalisés par le Collège. Je vous propose de les présenter lors d'un prochain Conseil communal. Nous devons à présent ouvrir le deuxième volet : le lancement d'un appel d'offres à une entreprise de confection. Pour information, le marché de services d'accompagnement et l'assistance technique au projet s'élèvent à 67.000 €TVAC. À cela devront être ajoutés un budget extraordinaire (centrale d'achats) pour la création des prototypes et un budget pour la confection. Ces budgets ne sont pas encore déterminés aujourd'hui. Chaque démarche a fait l'objet d'une procédure en conformité avec la loi sur les marchés publics. Un consultant a été désigné au terme d'un premier marché public. Le marché de confection des vêtements de travail pourra être lancé dès obtention des fiches techniques de la part des stylistes (dans le courant du mois d'avril).

Comme expliqué, ce projet s'inscrit également dans un objectif de soutien au secteur économique de la mode à Bruxelles, mais les conditions de travail des agents constituent, bien entendu, notre priorité ! Le projet a reçu un accueil très favorable du personnel. Notre objectif est de valoriser les métiers de base que sont les balayeurs, les agents en charge des horodateurs, les nettoyeuses, les puéricultrices... Depuis mon entrée en fonction en tant qu'échevin du Personnel, je me suis attaché à prendre de nombreuses mesures visant à améliorer le bien-être au travail de tous les personnels

de la Ville. Je le répète, il n'est nullement question de rhabiller tous les personnels ! Quant aux problèmes des nominations, je rappelle qu'ils sont liés aux difficultés rencontrées par le pouvoir fédéral. Le dossier des primes Copernic est géré par le ministère de l'Intérieur. Et ces 16 millions d'euros sont une véritable épée de Damoclès qui menace la Ville. Vous nous auriez jugés irresponsables si nous n'avions pas pris de mesures conservatoires. Nous ne défendons pas le paiement de cette prime aux policiers, mais nous devons être prévoyants. Et suspendre les nominations n'a rien d'agréable, croyez-le bien !

Mme la Présidente.- La parole est à M. De Lille.

De heer De Lille.- Mevrouw de voorzitter, ik denk dat mevrouw Lemesre net zelf het voorbeeld heeft gegeven van hoe halve waarheden en hele leugens gemakkelijk verspreid kunnen worden en op de duur een eigen leven kunnen gaan leiden.

Ik heb, zelfs al was ik niet de schepen van de burgerlijke stand, veel mensen in de echt verbonden. Dat waren niet alleen Nederlandstaligen, maar ook Franstaligen.

Soms was dat omdat er niemand anders beschikbaar was, bijvoorbeeld in de vakantieperiodes.

Ik wil er u wel op wijzen dat ik die taak telkens met de nodige waardigheid heb uitgevoerd. Dat betekent dat ik mij ook heb aangepast voor wat de kledij betreft. Ik heb nooit iemand in jeans getrouwd en ik weet zeker dat u daar geen enkele foto van kunt vinden. Het is niet omdat ik geen klassiek pak droeg, dat ik niet deftig gekleed was. Het waren trouwens bijna altijd creaties van Brusselse modeontwerpers die er misschien iets moderner uitzagen dan de kleren die mevrouw Lemesre draagt, maar die wel “deftig” waren. Ik denk dat ik dat met de nodige waardigheid heb gedaan. Ik neem het bijgevolg niet dat ze dit soort geruchten over mij verspreidt. Ze moet zich beter informeren. Als al haar uiteenzettingen evenveel waarheid bevatten, dan moeten we ons pas zorgen beginnen maken.

Mme Lemesre.- Je persiste : des plaintes ont été déposées.

Monsieur Close, l'article de presse contenait des passages en italique, qui citaient votre porte-parole. Tout portait donc à croire que les propos du journaliste étaient

dignes de foi. Vous nous confirmez donc qu'un projet existe bien, mais qu'il se limitera à certaines catégories de personnels. L'article en question est donc un pétard mouillé, et je suis heureux de l'entendre.

M. Close, échevin.- Le journaliste savait que le projet n'était pas mûr et qu'il ne méritait pas encore un article de presse. Je ne vais pas courir derrière les journalistes pour démentir leurs propos ! Je refuse de rentrer dans ce jeu. Je le répète, ce ne sont pas les journalistes qui dictent l'agenda politique.

De heer De Lille.- Mevrouw de voorzitter, ik blijf er bij dat er hier wel heel snel beschuldigingen geuit worden zonder dat daar bewijzen voor zijn. Bovendien is er het spreekwoord : “Al draagt een aap een gouden ring, het is en blijft een lelijk ding”. Dat spreekwoord betekent dat het niet de verpakking is die telt, maar wel de inhoud en ik denk dat er hier met mevrouw Lemesre op dat vlak ook een probleem is.

Mondelinge vraag van de heer De Lille betreffende de openbare netheid in de Marollen

De heer De Lille.- Mevrouw de voorzitter, enkele dagen geleden heeft een inwoner van de stad Brussel een facebookgroep (*Open letter to all BP's (Brussels Politicians) : Clean up your city!*) opgericht om zijn beklag te doen over de openbare netheid in de stad en meer specifiek in de Marollen waar hij woont.

Om zijn punt te bewijzen, heeft hij er ook tientallen foto's van sluikstorten, smerige hoekjes, niet opgehaald afval, enzovoort, op gezet. Wat het opmerkelijkst is, is dat hij die foto's bijna allemaal tijdens het voorbije weekend genomen heeft in de omgeving van het Vossenplein, de Huidevettersstraat en de Hellemanswijk die er het afgelopen weekend echt uitzagen als een openbare vuilnisbelt. Ik nodig u uit om die meer dan 50 foto's eens te bekijken.

Ik heb me verder ook geïnformeerd bij een aantal andere mensen die ik in die buurt ken en die bevestigen het verhaal. Wat meer is : zij zeggen dat hun wijk zich eigenlijk constant in een zeer vervuilde toestand bevindt en dat ze er moedeloos en vaak ook zeer cynisch van worden. Wat hen nog het meest stoort, is dat ze vermoeden dat het

de mensen van de wijk zelf zijn die de meeste sluikestort veroorzaken, die hun vuilnis in verkeerde zakken en op verkeerde momenten buitenzetten, enzovoort. Ze vertellen me dat ze wel enkele keren gebeld hebben naar de dienst Openbare Netheid van de Stad, maar dat ze het op de duur opgegeven hebben omdat de situatie er toch niet beter op wordt. Ik heb afgelopen week zelf twee keer gebeld en men heeft mij geantwoord “dat ze er langs zijn geweest”.

Het is duidelijk dat hier een algemene aanpak van het probleem nodig is. Op korte termijn zou er veel sneller moeten worden ingegrepen, zou het afval veel sneller moeten worden weggehaald. Structureel moet er met de inwoners van de wijk samengewerkt worden. Er moet worden herinnerd aan de regels die blijkbaar onvoldoende gekend zijn en er moet repressief opgetreden worden tegen degenen die deze regels bewust aan hun laars lappen.

De Marollen staan vermeld in elke toeristische gids van de stad Brussel. Het is een wijk die leeft en waar zich de laatste jaren heel wat Brusselaars hebben gevestigd die zich willen engageren voor hun stad. We mogen dit niet verloren laten gaan.

Ik zou dan ook graag willen weten hoe het College zal reageren op die situatie.

Mevrouw de voorzitter.- Het woord is aan mevrouw Lalieux.

Mevrouw Lalieux, schepen.- Mevrouw de voorzitter, ik werd inderdaad ingelicht over de oprichting van deze facebookgroep en ik heb met veel aandacht nota genomen van de vraag van de heer De Lille.

De situatie die hij beschrijft, stemt helaas overeen met de werkelijkheid.

Sta me toe dat ik voortga in het Frans omdat ik niet genoeg tijd heb gehad om het volledig antwoord te laten vertalen.

Avant toute chose, je voudrais vous dire que je connais cette réalité. Vous le savez, je me déplace beaucoup dans les quartiers de la Ville, non seulement de manière systématique, tous les six mois, à l'occasion des comités de propreté, mais également en de nombreuses autres occasions, que ce soit pour constater sur place un problème qui m'a été signalé ou, simplement, pour rencontrer les travailleurs de la section.

Cette réalité m'est donc bien connue et cela fait bien longtemps que je tente de l'intégrer au mieux à mes politiques. Pour venir à bout de cette situation qui, comme le dit le fondateur du groupe, dure depuis plus de quinze ans et, comme vous le dites, décourage de nombreux habitants, je pense que la seule solution possible consiste à adopter une approche globale. Quatre acteurs institutionnels principaux portent une responsabilité dans cette situation : le service Propreté, la police, le service du Commerce, l'agence régionale Bruxelles-Propreté. J'évoquerai le rôle de chacun de ces trois derniers acteurs, avant de développer ce qui relève de mon propre service. L'agence régionale, comme vous le savez, est responsable de la collecte des ordures ménagères. Son travail n'est pas toujours irréprochable, mais il faut bien reconnaître qu'il n'est pas facilité par l'indiscipline largement répandue dans certaines rues du quartier. Par ailleurs, les mouvements de grève de ces derniers jours ajoutent à la confusion et expliquent une situation plus aiguë encore qu'à l'accoutumée.

Le service du Commerce a un rôle clé à jouer dans la bonne tenue du marché de la place du Jeu de Balle. Mon collègue, M. De Hertog, pourra en témoigner, je l'ai souvent interpellé à propos de ce marché et il a lui-même, à plusieurs reprises, sensibilisé ses services à ce sujet. Un nouveau règlement du marché a d'ailleurs été adopté en 2008, mais force est de constater que des efforts doivent encore être accomplis par ses services. Savez-vous que, chaque jour, mes services collectent quatre tonnes de déchets à l'issue du « vieux marché » (sur la place elle-même et dans les rues avoisinantes) ? Bien entendu, l'indiscipline de certains habitants s'ajoute à celle de nombreux exposants, mais je suis persuadée qu'un meilleur contrôle de ces derniers devrait permettre d'améliorer la situation. Les outils existent, avec le nouveau règlement adopté en 2008. Certains exposants ont été sanctionnés d'une taxe par le service Propreté, mais j'attends qu'ils le soient également dans le cadre du règlement que nous avons voté. Celui-ci permet, par exemple, de suspendre ou de retirer une autorisation d'exposer. Ce dimanche, nous avons collecté huit tonnes de déchets sur la place du Jeu de Balle, lesquels doivent être ensuite redistribués vers les

sites de recyclage. Tout cela entraîne des dépenses extrêmement lourdes à charge de la Ville.

En ce qui concerne la police, vous savez que, grâce au Bourgmestre et au chef de corps, j'ai tissé d'excellentes relations avec la plupart des commissariats. Les collaborations sont multiples et se concrétisent tant par des opérations légères et ponctuelles que par des dispositifs plus lourds, comme les brigades mixtes qui traquent, de jour comme de nuit, les incivilités, dont les dépôts clandestins.

J'en viens maintenant au cadre strict de mes attributions. Vous l'avez compris, mon propos n'est pas de me défaire de mes responsabilités, mais d'envisager comment une approche globale de la problématique pourrait venir à bout de cette situation. Pour le court terme, vous préconisez un ramassage beaucoup plus rapide des déchets, et vous avez sans doute raison. Observons toutefois que pour y parvenir, c'est au contraire un travail de longue haleine dont nous avons besoin : il faut engager des hommes (balayeurs, brigadiers, chauffeurs), les équiper, adapter leurs horaires, acheter des camions, etc. Cela ne peut donc se mettre en place que dans le cadre d'une politique globale, faute de quoi notre réponse à une urgence se fera au détriment d'autres quartiers qui sont désormais sous contrôle, comme Laeken. Depuis ma prise de fonction, huit personnes supplémentaires sont venues renforcer la section des Marolles, dont six dans le cadre du contrat de quartier Rouppe (sans compter un peintre affecté à une mission très spécifique d'enlèvement des graffitis sur les façades des commerçants). Six aspirateurs de rue et une motocrotte ont également été affectés au quartier. Une « green machine » commandée l'an passé sera réceptionnée au courant de cette année. En matière de charroi, outre les camions chargés du vidage quotidien des corbeilles (qui emportent aussi les nombreux sacs qui les entourent !), ce sont deux camions pick-up qui assurent, chaque jour, l'évacuation des trop nombreux dépôts et déchets présents. J'examine en ce moment la possibilité d'affecter

en permanence à ce quartier un camion compresseur supplémentaire. En outre, entre six et huit personnes sont affectées quotidiennement au nettoyage du marché, avec un camion compresseur et une balayeuse.

Il subsiste aujourd'hui un problème important pour lequel je n'ai pas encore trouvé de solution immédiate : le dépôt qui abrite les travailleurs est devenu trop petit et la nécessité se fait jour de le dédoubler. Plusieurs pistes sont sur la table mais cette question nous mobilisera encore pendant les prochains mois. Vous le constatez, les solutions que vous dites « à court terme » demandent en réalité un long travail de préparation et d'organisation.

Quant aux solutions structurelles que vous préconisez (sensibilisation et verbalisation), elles sont déjà largement mises en œuvre. J'attache en effet une grande importance à ce que chaque habitant de la Ville soit informé des services qui sont à sa disposition et sensibilisé au respect de l'espace public. À titre d'exemples, citons les comités Propreté, auxquels tous les habitants sont conviés ; le calendrier Propreté, distribué gratuitement à tous les habitants ; l'engagement de médiateurs Propreté (depuis mon entrée en fonction, leur nombre est passé de six à quatorze) ; la Journée Propreté, etc. Toutefois, consciente que ces moyens ne touchent pas nécessairement l'ensemble des habitants, j'ai lancé en avril 2010, dans trois quartiers où la sensibilisation de type général paraissait moins efficace qu'ailleurs, une nouvelle initiative : les Plans d'Actions Prioritaires, ou PAP. Les Marolles sont parmi les trois quartiers visés. Cette démarche repose sur la modulation des moyens de communication en fonction de la diversité des habitants et sur la volonté de lutter de manière conjointe contre les comportements inadéquats, du jet de mégot au dépôt clandestin. Dans ce cadre, j'ai lancé des opérations porte-à-porte et des opérations haut-parleur. Des messages simples et informatifs sont délivrés en cinq ou huit langues, selon les quartiers. Deux premières opérations de ce type ont déjà eu lieu à Laeken et ont rencontré un accueil largement favorable auprès des habitants. Des opérations similaires auront lieu sous peu dans les Marolles. Les messages diffusés donnent les dates de ramassage et décrivent la manière d'éviter les dépôts clandestins.

Les médiateurs passent de porte en porte et remettent un document explicatif en huit langues (français, néerlandais, anglais, turc, arabe et trois langues des pays de l'est). Une telle sensibilisation prend du temps, mais nous espérons qu'elle pourra toucher tous les citoyens. J'ai également pris contact avec les autorités du Foyer bruxellois pour rechercher des solutions adaptées à l'implantation de conteneurs. Rappelons que les « vieux blocs » n'ont pas de conteneur où déposer les sacs-poubelles. En outre, l'élargissement des services, l'information et la sensibilisation des habitants doivent être accompagnés, pour ceux qui ne veulent rien entendre, d'une verbalisation des comportements inciviques. Je ne vous détaillerai pas ici mon Plan de lutte contre les incivilités mis en place avec le Bourgmestre, puisque j'ai déjà eu l'occasion de vous l'exposer. Je citerai simplement quelques chiffres pour vous convaincre de notre dynamisme en la matière. En 2006, avant que je ne prenne mes fonctions, la Ville avait procédé à 160 verbalisations de comportements inciviques en matière de propreté publique, soit moins d'une tous les deux jours. Ces chiffres n'ont cessé de croître à mesure que les différentes modalités du Plan se mettaient en place : en 2010, nous avons procédé à 6.720 verbalisations, soit plus de 18 par jour, sept jours sur sept. Nous faisons donc aujourd'hui 42 fois mieux que ce que la Ville faisait avant la mise en place de ce plan ! Pour ce qui est plus précisément du quartier des Marolles, ce sont 1.400 taxes et amendes qui ont été infligées depuis la mise en œuvre du plan.

En conclusion, la situation des Marolles m'est effectivement bien connue. De nombreuses initiatives ont été prises pour tenter d'y répondre, d'autres le seront dans les prochains mois. Mais je suis également consciente de ce que l'indiscipline est parmi les difficultés les plus longues à résoudre, et nous n'y parviendrons que par la collaboration de tous.

De Burgemeester.- Het woord is aan de heer De Lille.

De heer De Lille.- Mijnheer de burgemeester, ik dank schepen Lalieux voor dit omstandige antwoord. Het is uiteraard goed vast te stellen dat er al enorm veel

inspanningen zijn gedaan, maar de mensen in de wijk willen ook resultaten zien. Ik denk dat ze de volgende weken zullen uitkijken naar wat nog zal gebeuren.

Mevrouw de schepen heeft zeker gelijk wanneer ze zegt dat dit niet alleen het werk is van de stad, maar ook van de bewoners zelf. Alleen zijn we in een soort vicieuze cirkel terechtgekomen en die moeten we doorbreken om de situatie daar voor eens en voor altijd op te lossen. Wanneer dat effectief zo zal zijn, zullen de mensen ook meer respect hebben voor hun wijk en ontstaat er automatisch een situatie die gemakkelijker in de hand te houden is. Het extra personeel en materiaal zullen dan misschien in andere wijken kunnen worden ingezet.

M. le Bourgmestre.- Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

Prochaines séances

Vendredi 29 avril 2011

À partir de 14 heures : sections ordinaires.

Lundi 2 mai 2011

À 16 heures : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19 heures 20.*